

28 AOUT 1991

COMMUNE DE SAINT-BENOIT


 SOUS-PREFECTURE DE SAINT-BENOIT
 ARRIVEE
 NUMERO 30 AOUT 1991

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUILLET 1991

ADMINISTRATION MUNICIPALE

JET : CESSION DE TERRAIN A PETIT-SAINT-PIERRE

Maire certifie que le compte-rendu de cette libération a été affiché en mairie le 28 AOUT 1991 et la convocation du Conseil municipal avait été faite le 25 juillet 1991, et que le nombre des membres en exercice est de 35, le nombre des présents est de 22.

Le Maire,



Jean-Claude FRUTEAU.

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Onze, le Mardi trente du mois de Juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoit, sur une première convocation s'est réuni en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT : Messieurs ISSA Younoussé - LECONSTANT Philippe - CONSTANT Gilbert - FOU DRAIN André - LAI-TECK André - TURPIN Antoine - VELLIN Jacques - TURPIN André - Mme CESAIRE Anésic - HUET Pierre - Mme GALBOIS Isabelle - NELSON Jean-Max - COLLET Richard - BANOR Jean-Pierre - COCHARD Nicol - REFAMIHA Marius - MOREAU Daniel - HUET Daniel - TAYE-CANDASSAMY Guy - MAILLOT Fidélío - PAYET Max

ABSENTS EXCUSES : Mme NILLAMEYOM Suzelle - JULIE Jean-Luc - NOUCANA Sully - RAMSAMY Gérard - DIJOUX Christophe - VIDOT Daniel - MONTAUSY Marc -

ABSENTS : MM. POIRIER Jules - MORTAISE Jean-Pierre - LEGROS Jean-Max - COCHARD Christian - JEAN-FRANCOIS Paul - RAMIN Gilbert.

Dans le cadre des constructions de Logements Evolutifs Sociaux diffus, suite au passage du cyclone FIRINGA, le Président informe l'Assemblée, que la Commune de SAINT-BENOIT avait mis à la disposition des familles sinistrées, des terrains situés à Petit-St-Pierre - SAINTE-ANNE, afin d'y construire leur maison.

Il propose aujourd'hui au Conseil Municipal de les leur céder à titre gratuit selon le tableau suivant.

NOMS - PRENOMS	N° Cadastre
DIJOUX Joseph	BX. 706
BRASIER Daisy	BX. 707
VIRAPOL Arlette	BX. 708
MAILLOT Pierre Eloi	BX. 709
HOAREAU Christine	BX. 710
DESPLATS Marie-Joëlle	BX. 711
ICHANE Yves	BX. 712
LAUD Marie-hélène (LAUP)	BX. 713
ADMETH Marie-Jeanne	BX. 714
LADERVAL Marie-Annick	BX. 715

Accusé de réception en préfecture
 974-219740107-20250619-DEL056062025-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2025
 Date de réception préfecture : 09/07/2025





ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 27 FEVRIER 1992 -

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-BENOIT
ARRIVEE
NUMERO 31 MARS 1992

OBJET : CESSION DE TERRAINS : Petit-Saint-Pierre.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 27 MARS 1992 que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 Février 1992, et que le nombre des membres en exercice étant de 35, le nombre des présents est de 26.



Jean-Claude FRUTEAU.

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Douze, le Jeudi vingt sept du mois de Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoit, sur une première convocation s'est réuni en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT : Messieurs ISSA Younoussé - CONSTANT Gilbert - LAI-TECK André - LECONSTANT Philippe - Mme NILLAMEYOM Suzelle - TURPIN André - FOU DRAIN André - TURPIN Antoine - VELLIN Jacques - JULIE Jean-Luc - NOUCANA Sully - RAMASAMY Gérard - HUET Pierre Jean-Yves - Mme GALBOIS Isabelle - MORTAISE Jean-Pierre - NELSON Jean Max - VIDOT Daniel - MONTAUSY Marc Joseph - BANOR Jean-Pierre - COCHARD Nicol - REFAMIHA Marius - MOREAU Daniel - HUET Daniel - JEAN-FRANCOIS Paul - TAYE CANDASSAMY Guy René.

ABSENCES EXCUSEES : Messieurs COLLET Richard - PAYET Max Joseph.

ABSENTS : Mme CESAIRE Anésic - Messieurs POIRIER Jules - COCHARD Christian - LEGROS Jean-Max - RAMIN Gilbert - DIJOUX Christophe - MAILLOT Fidélis.

Le Président rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 30 Juillet 1991, elle avait approuvé la cession, à titre gratuit des terrains cadastrés BX 706 à 715 sis à Petit-Saint-Pierre, aux 10 Familles sinistrées par le cyclone FIRINGA.

Il précise, qu'afin de pouvoir donner suite à cette affaire, le Notaire demande de rectifier le terme "à titre gratuit", et de le remplacer par "Cession au franc symbolique".

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition de modification.

Fait et délibéré à Saint-Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents ont signé.

Pour Ampliation.
Pour Maire et P.O
le Directeur Général des Services,

Daniel KWANCHEE.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Jean-Claude FRUTEAU
Accusé de réception en préfecture
L056062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025



Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

Fait et délibéré à Saint-Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents ont signé.

Pour Ampliation.
Pour le Maire et P.O
le Directeur Général des Services,

Daniel KWANCHEE.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
DE SAINT-BENOIT

Jean-Claude FRUTEAU.

